



**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UN BRANCHEMENT
À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE VENTE – 2026**

58 allée de l'Industrie – ZAE La Forêt – 74130 CONTAMINE-SUR-ARVE | ✉ secretariat@s-rb.fr | ☎ 04.50.95.71.63 | 🌐 www.s-rb.fr

DEMANDEUR – La facturation sera établie aux nom et adresse du demandeur renseigné ci-dessous

Personne physique (particulier)

Nom et prénom * :

Né(e) le * : À * :

Personne morale (société, copropriété, SCI, association, ...)

Dénomination sociale * :

SIRET * :

Nom et qualité du représentant * :

ADRESSE DE FACTURATION * :

N° de rue, rue, code postal, commune

Téléphone * :

Mail * :

I Rappel : En cas de décès du titulaire de l'abonnement, merci d'en informer le SRB : secretariat@s-rb.fr

En application des délibérations N° D25_12_10_115 et D25_12_10_116 du 10 décembre 2025, à compter du 1er juillet 2026, tout vendeur d'un bien immobilier raccordé au réseau d'assainissement collectif doit intégrer au dossier de diagnostic technique (DDT) un diagnostic assainissement collectif, daté de moins de 10 ans (art. L271-4 du Code de la construction et de l'habitation), à la charge du propriétaire.

Sollicite le **Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe** pour effectuer ce contrôle à l'adresse ci-dessous :

LIEU D'INTERVENTION

Adresse * :

N° de rue, rue, commune, n° de bâtiment, n° d'appartement

Section et numéro de parcelle * :

N° de compteur (facultatif) :

CONTACT POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS

Nom et prénom * :

Téléphone / Mail * :

Commentaire / Informations complémentaires :

TYPE D'INTERVENTION – Cochez la case qui convient

CONTRÔLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIF AU 1ER JUILLET 2026

- | | |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Habitat individuel
1 à 3 logements | 220 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Habitat collectif
4 logements ou plus - Le contrôle porte sur le branchement d'assainissement de l'immeuble jusqu'au point de raccordement au réseau public. La prestation est réalisée à l'échelle de la copropriété. La demande et le financement sont à la charge du syndicat des copropriétaires, représenté par son syndic. | 880 € TTC |

Le :

Signature du demandeur :

* Champs obligatoires

NB : Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

A réception de ce document complété, les techniciens vous recontacteront dans les 15 jours pour fixer le rendez-vous.

Intervention à régler à réception du Titre Exécutoire de paiement du Trésor public
Délibération du comité Syndical du 10 décembre 2025